



## Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

Vienne, 11 et 12 octobre 2018

### Document d'information

#### **Atelier B : Faciliter la mobilité militaire dans le cadre de la Coopération structurée permanente**

Compte tenu de l'évolution de l'environnement de sécurité, la stratégie globale de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité a engagé un processus de coopération renforcée dans le domaine de la sécurité et de la défense. Dans ce contexte, la coopération structurée permanente (CSP) - (acronyme anglais : « PESCO ») - a été officiellement lancée pour consolider les capacités de l'UE en tant que partenaire international en matière de sécurité, maximiser l'efficacité des dépenses de défense et contribuer ainsi à la protection des citoyens de l'Union européenne.

Au total, 25 États membres<sup>1</sup> participent à la PESCO. Chaque État membre participant présente un plan pour ses contributions et efforts sur le plan national conformément aux modalités convenues. Les engagements pris sont contraignants. Les États membres participants restent responsables des capacités militaires développées dans le cadre de la PESCO et peuvent les mettre à disposition dans d'autres contextes, tels que l'OTAN ou les Nations Unies. La nature spécifique de la politique de sécurité et de défense de tous les États membres est prise en compte.

Les deux principales composantes de la PESCO sont les engagements les plus contraignants et le portefeuille de projets. Tous les participants au programme PESCO se sont engagés à atteindre un ensemble ambitieux d'objectifs, tels que l'augmentation régulière des budgets de défense en vue d'atteindre les objectifs communs, la participation aux mécanismes communautaires de développement des capacités, notamment le bilan annuel coordonné sur la défense, et à mettre des forces à disposition pour atteindre l'ambition de l'UE.

---

<sup>1</sup> Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

En outre, l'efficacité de la PESCO est mesurée par les projets développés dans le cadre de celle-ci, qui sont gérés par les États membres qui y participent. L'Agence européenne de défense (AED) et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), y compris l'État-major de l'UE, assurent conjointement une fonction de secrétariat pour la PESCO avec un guichet unique pour les États membres participants. Dans un premier temps, les États membres participants se sont mis d'accord sur une liste de 17 projets couvrant la formation, le développement des capacités et l'état de préparation opérationnelle dans le domaine de la défense, à mettre en œuvre dans le cadre de la PESCO.

La PESCO vise à rendre la défense européenne plus efficace et plus efficiente en renforçant la coordination et la coopération dans les domaines de l'investissement, du développement des capacités et de la disponibilité opérationnelle. Une coopération plus étroite dans ce domaine devrait permettre de réduire le nombre de systèmes d'armes différents en Europe et d'améliorer ainsi la coopération opérationnelle entre les États membres, l'interopérabilité et la compétitivité de l'industrie.

La PESCO est un instrument important pour la sécurité de l'UE et de ses citoyens et constitue à la fois un cadre permanent et un processus structuré pour l'approfondissement progressif de la coopération en matière de défense dans le cadre de l'Union. Elle contribuera à faire progresser l'intégration dans le domaine de la défense et à renforcer l'autonomie stratégique de l'UE afin qu'elle puisse agir seule ou avec des partenaires chaque fois que cela est possible.

Dans ce contexte, la mobilité militaire joue un rôle important. Elle fait partie à la fois des engagements plus contraignants et de projets PESCO consacrés, qui regroupe le plus grand nombre d'États membres participants parmi tous les projets en cours. L'objectif global est de faciliter le mouvement des troupes à travers l'UE, à la fois en améliorant les infrastructures et en allégeant les charges réglementaires et les restrictions juridiques.

- Comment évaluer les mesures prises jusqu'à présent et la création de la PESCO dans le contexte des efforts visant à approfondir la politique de sécurité et de défense commune ?
- Comment organiser la relation de l'UE par rapport à sa politique de sécurité et de défense commune avec les autres acteurs (États-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne, OTAN) si l'on veut éviter les doublons et exclure une relation de concurrence ?
- Quelle forme prendra la politique de sécurité et de défense commune dans les années à venir et quel rôle l'UE jouera-t-elle sur le plan international ?